



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé pour les filières « oléagineux, protéagineux, fourrages séchés et plantes textiles » du 10 mars 2015

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières oléagineux, protéagineux, fourrages séchés et plantes textiles s'est réuni le 10 mars 2015, sous la présidence de Jacques Siret.

Situation des marchés : dynamisme de la trituration de colza dans l'Union européenne

Au niveau mondial, l'*USDA* confirme en février un niveau record de la production d'oléagineux pour 2014/15, à plus de 532 millions de tonnes (Mt) contre 504 Mt l'an dernier. La production de soja atteint des sommets avec des rendements exceptionnels aux États-Unis qui portent la production américaine à 108 Mt. Le Brésil, malgré des rendements un peu plus faibles qu'espéré, arrive en seconde position avec 94,5 Mt de soja récoltées. Les stocks mondiaux de fin de campagne, prévus à 103 Mt contre 80 Mt l'an dernier, devraient se reconstituer largement au bénéfice du soja. Si les États-Unis ont dominé les exportations mondiales en première partie de campagne, l'arrivée des récoltes dans l'hémisphère Sud devrait propulser le Brésil en tête des exportateurs pour les mois à venir. L'abondance des récoltes mondiales, associée à la chute des cours du pétrole et à la baisse de l'euro par rapport au dollar, pèsent sur les cours du complexe oléagineux.

Au niveau européen, la production 2014 de graines oléagineuses est confirmée à un niveau record proche de 35 Mt, en hausse de 2 Mt par rapport à l'an dernier. La production de colza, en nette progression, dynamise la trituration, d'où une augmentation sensible de la fabrication d'huile pour l'alimentation humaine et de tourteaux, coproduits destinés à l'alimentation du bétail. La campagne se caractérise également par des exportations plus élevées qu'à l'accoutumée.

En France, la très bonne récolte de colza en 2014 (5,3 Mt) devrait permettre d'approvisionner les tritrateurs à hauteur de 4,6 Mt. Les exportations, destinées pour l'essentiel à nos partenaires européens, devraient légèrement augmenter par rapport à l'an dernier à près de 1,3 Mt.

Pour la récolte 2015, les semis de colza sont à ce stade estimés en baisse de 2 % par rapport à l'an dernier, à un peu moins de 1,5 millions d'hectares.

Appui à l'expérimentation : définition des axes prioritaires par le Conseil spécialisé

FranceAgriMer a mis en place un appel à projets, en vue d'accompagner les programmes d'expérimentation 2015 des filières agricoles. Les axes d'expérimentation seront priorisés pour permettre une sélection des dossiers dans chaque filière. Concernant les filières oléagineux, protéagineux, fourrages séchés et cultures textiles, l'ordre des priorités est ainsi établi :

- 1- Accroître l'attractivité de ces cultures pour les agriculteurs, grâce à la maîtrise des rendements, l'amélioration de la qualité technologique et sanitaire et l'optimisation des itinéraires techniques ;
- 2- Développer des pratiques et des filières performantes sur le plan économique et écologique (optimisation des apports d'engrais et de produits phytosanitaires, association et rotation des cultures, innovations agronomiques, lutte et maîtrise des bio agresseurs, traçabilité et sécurité sanitaire, innovation énergétique globale...) ;
- 3- Développer les débouchés existants et trouver de nouvelles valorisations, adapter les produits pour répondre aux besoins des marchés.

Avis favorable du Conseil sur la mise en œuvre par FranceAgriMer des programmes de soutien au secteur oléicole

FranceAgriMer sera chargé d'assurer la gestion du régime européen de soutien au secteur de l'huile d'olive et des olives de table prévu par l'Organisation Commune de Marché (règlement UE n°1308/2013 du 17 décembre 2013), pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018.

L'objectif de ce programme est d'inciter à améliorer la qualité de la production et la commercialisation d'huile d'olive et d'olives de table. En France, les actions seront réalisées par la structure interprofessionnelle AFIDOL, sous le contrôle de FranceAgriMer qui versera les aides en s'assurant du respect de la réglementation européenne et de l'enveloppe allouée par l'Union européenne (576 000 €/an). L'aide européenne sera complétée par un financement national plafonné à 50 % des coûts non pris en charge par l'UE et par l'autofinancement du bénéficiaire. Les actions porteront sur :

- le suivi et la gestion du marché dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table ;
- l'amélioration de l'incidence environnementale de l'oléiculture ;

- l'amélioration de la compétitivité de l'oléiculture par la modernisation ;
- le système de traçabilité, la certification et la protection de la qualité de l'huile d'olive et des olives de table ;
- la diffusion d'informations sur les actions menées.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 10 mars 2015 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Oleo-proteagineux>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr